

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/PERMISSION
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017 à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00054
Propriétaire(s) : David, Linda, Todd et Sarah Sinclair
Emplacement : 19, croissant Elm
Quartier : 6 - Stittsville
Description officielle : lot 45, plan enr. 635
Zonage : R1D
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

En 2012, le Comité a accordé des demandes d'autorisation (D08-01-12/B-00454 et D08-01-12/B-00455) et des demandes de dérogations mineures (D08-02-12/A-00402 et D08-02-12/A-00403) visant à permettre la construction de deux maisons isolées de deux étages. Les propriétaires du 19, croissant Elm ont révisé leurs plans et souhaitent maintenant construire une maison isolée de plain-pied, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction de la largeur du lot à 15,22 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 20 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.